

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 15 avril 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 06 avril 2022

Présents : 14

L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 14

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey

BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Vote du compte de gestion - allanche - DE_2022_042

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROSSEEL Philippe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



Date de réception de l'AR: 02/05/2022

015-211500012-20220415-DE_2022_042-DE

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 02/05/2022

publié le : 02/05/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/05/2022
015-211500012-20220415-DE_2022_042-DE